

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction des personnes handicapées et des personnes du bel âge  
12711

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN**

**OBJET : Convention pour le financement d'une Prestation de Compensation du Handicap (PCH) mutualisée dans le cadre du projet de création des maisons partagées de l'association Eclats de Vie Fédération Simon de Cyrène à Marseille.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux personnes handicapées, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La présente convention a pour objet de mettre en place une mutualisation des prises en charge au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH) des résidents accueillis dans les maisons partagées, ZAC Saint Just – Projet immobilier Nouvelle Nature – quartier Saint Just, 13013 à Marseille.

Le Département considère que l'adaptation de l'habitat et du cadre de vie sont essentiels aux personnes en situation de handicap pour vivre à leur domicile et améliorer leur qualité de vie, tout en luttant contre l'isolement.

Ainsi le Département, considérant le nombre de personnes en situation de handicap et la nécessité d'assurer une réponse adaptée à leurs besoins de compensation dans le respect de leurs projets de vie, entend favoriser des modes d'accompagnement et d'hébergement innovants à leur destination. Notamment ceux qui apportent une réponse complémentaire au logement ordinaire et à l'hébergement en institution.

L'association Eclats de vie, qui tient son siège 32 rue des Mousses, Marseille 8<sup>ème</sup>, est affiliée à la fédération Simon de Cyrène.

L'association Eclats de vie est porteuse, quartier Saint Just à Marseille, d'un projet d'habitat inclusif à destination de personnes en situation de handicap (IMC, traumatisme crânien, AVC) qui répond à cette volonté départementale.

Ce projet d'habitat inclusif est basé sur un concept de maisons partagées développé par la fédération Simon de Cyrène. Ces maisons sont des lieux de vie où les résidents atteints de handicaps, disposent d'un logement et cohabitent avec des salariés et des bénévoles, dans un ensemble de logements incluant des espaces de vie collective.

Cette cohabitation a pour objectif de favoriser une vie communautaire permettant aux résidents de vivre selon leurs désirs tout en bénéficiant d'une vie sociale, d'une assistance et d'un suivi permanent.

Le projet comprend 3 maisons partagées accueillant chacune 6 à 7 résidents, soit 18 à 21 personnes atteintes de handicaps. Dans chaque maison les résidents cohabiteront et seront accompagnés par des salariés et des volontaires de service civique.

Eclats de vie prévoit l'ouverture des maisons partagées de Saint Just Marseille au second semestre 2019.

Le Département, au vu du budget prévisionnel de fonctionnement du projet et de la spécificité des handicaps pris en compte, s'engage à financer un besoin d'aide humaine aujourd'hui compris entre 6 heures et 7h30 par jour et par résident.

Considérant le caractère innovant du projet, le Département s'engage à lui apporter son soutien dans l'objectif de sécuriser son fonctionnement par la mise en place d'une mutualisation des aides humaines qui sont aujourd'hui accordées individuellement à chaque bénéficiaire de la PCH.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL